Grand Est Territoires

Construisons notre avenir en Grand

Stratégie du Grand Est en 30 objectifs

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES DU GRAND EST

SRADDET



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Sommaire

Le SRADDET : une vision stratégique pour l'avenir du Grand Est 4

Une stratégie qui répond aux défis du Grand Est avec deux priorités

Une stratégie construite et partagée avec les territoires

Une stratégie qui s'articule avec les grandes priorités de la Région

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires 6

CHOISIR UN MODÈLE ÉNERGÉTIQUE DURABLE 6

Objectif 1 ▪ Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050
Objectif 2 ▪ Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti
Objectif 3 ▪ Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et accompagner l'économie verte
Objectif 4 ▪ Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique
Objectif 5 ▪ Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie

VALORISER NOS RICHESSES NATURELLES ET LES INTÉGRER DANS NOTRE DÉVELOPPEMENT 8

Objectif 6 ▪ Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages
Objectif 7 ▪ Préserver et reconquérir la trame verte et bleue
Objectif 8 ▪ Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité
Objectif 9 ▪ Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts
Objectif 10 ▪ Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
Objectif 11 ▪ Économiser le foncier naturel, agricole et forestier

VIVRE NOS TERRITOIRES AUTREMENT 11

Objectif 12 ▪ Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients
Objectif 13 ▪ Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles au quotidien
Objectif 14 ▪ Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation
Objectif 15 ▪ Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique
Objectif 16 ▪ Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement
Objectif 17 ▪ Réduire, valoriser et traiter nos déchets

Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté 13

CONNECTER LES TERRITOIRES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES 13

Objectif 18 ▪ Accélérer la révolution numérique pour tous
Objectif 19 ▪ Gommer les frontières et ouvrir le Grand Est à 360°
Objectif 20 ▪ Valoriser les flux et devenir une référence en matière de logistique multimodale

SOLIDARISER ET MOBILISER LES TERRITOIRES 14

Objectif 21 ▪ Consolider l'armature urbaine, moteur des territoires
Objectif 22 ▪ Moderniser les infrastructures de transport tous modes et désenclaver les territoires
Objectif 23 ▪ Optimiser les coopérations et encourager toutes formes d'expérimentation
Objectif 24 ▪ Organiser les gouvernances et associer les acteurs du territoire

CONSTRUIRE UNE RÉGION ATTRACTIVE DANS SA DIVERSITÉ 16

Objectif 25 ▪ Adapter l'habitat aux nouveaux modes de vie
Objectif 26 ▪ Rechercher l'égalité d'accès à l'offre de services, de santé, sportive et culturelle
Objectif 27 ▪ Développer une économie locale ancrée dans les territoires
Objectif 28 ▪ Améliorer l'offre touristique en s'appuyant sur nos spécificités

En conclusion, impliquer chacun pour un élan collectif 17

Objectif 29 ▪ Placer le citoyen et la connaissance au cœur du projet régional
Objectif 30 ▪ Rêver Grand Est et construire collectivement une image positive du territoire

L'essentiel du SRADDET Grand Est 18

Vers la mise en œuvre des objectifs 19

Édito



Face au changement climatique et aux conséquences d'un monde internationalisé, le Grand Est relève les défis qui lui permettront de construire un avenir durable pour nos territoires.

Notre priorité, en fil rouge de notre stratégie : les transitions énergétique et écologique, conditions nécessaires pour un futur viable. La cohésion et la solidarité des territoires constituent le second pilier pour « faire région » dans un espace européen connecté et rechercher l'équité territoriale.

Ce projet d'avenir met aussi en perspective les atouts du Grand Est : une région européenne aux dynamiques transfrontalières intenses, maillée d'un réseau de villes qui couvre le territoire, dotée d'une nature riche et variée, source de bien-être, et portant de grandes filières industrielles et agricoles, notamment viticoles. Nos spécificités sont à préserver et à valoriser pour la qualité de vie de nos habitants, l'identité de nos territoires, et le rayonnement de notre région.

Fédérons nos ambitions autour du SRADDET pour faire du Grand Est une terre qui compte. Traçons notre chemin ensemble vers 2050, pour le bien-être de nos citoyens, la pérennité de notre économie locale et la réussite de nos territoires !

Jean Rottner

Président de la Région Grand Est

Le SRADDET : une vision stratégique pour l'avenir du Grand Est

Une stratégie qui répond aux défis du Grand Est avec deux priorités

À l'heure des grandes mutations mondiales et des nécessaires évolutions qu'elles engendrent, le Grand Est dessine son avenir. Grâce au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la Région et les territoires qui composent le Grand Est se dotent d'un outil stratégique pour concrétiser une ambition collective et relever les trois défis qui émergent du diagnostic territorial du SRADDET.

Pour relever ces défis, le SRADDET fixe **30 objectifs** organisés autour de deux axes stratégiques qui répondent aux deux enjeux prioritaires de nos territoires, que sont l'urgence climatique et les inégalités territoriales.

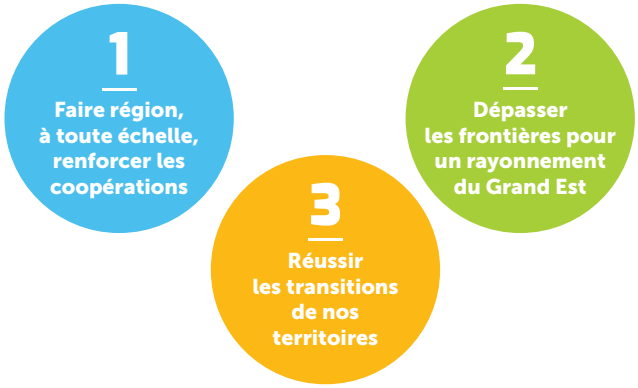

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires

Pour une région engagée dans les transitions énergétique et écologique

Notre ambition « *Pour des territoires tournés vers l'avenir qui anticipent les bouleversements de notre planète à travers le choix d'un modèle énergétique durable, la valorisation de nos ressources et patrimoines et en réinventant les territoires vécus.* »

Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté

Pour une organisation structurée et des coopérations aux échelles interterritoriales, interrégionales et transfrontalières

Notre ambition « *Pour un espace européen connecté, par la fibre, par ses réseaux de transports et de villes dynamiques, qui porte une même ambition pour chaque territoire grâce à des solidarités et des coopérations renouvelées. Un espace organisé et mobilisé pour prendre en main son avenir.* »

Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est nécessaire d'**impliquer chacun dans un élan collectif.** Ainsi, les **2 objectifs conclusifs et transversaux,** affirment qu'il est essentiel de placer le citoyen au cœur du projet régional et de véhiculer une **image positive** du territoire pour ensemble "rêver Grand Est".

Une stratégie construite et partagée avec les territoires

Fruit d'un important travail de co-construction qui a débuté le 9 février 2017 à Metz avec l'événement de lancement, le SRADDET a mobilisé EPCI, SCoT, Pays, PNR, Départements, territoires transfrontaliers, Régions voisines, espaces de coopérations, services de l'État, agences de l'eau, ADEME, agences d'urbanisme, acteurs des transports, énergéticiens, associations environnementales, monde agricole et forestier, acteurs des déchets, CESER, citoyens, etc.

Tous se sont impliqués pour élaborer le SRADDET qui est donc bien plus qu'une stratégie du Conseil Régional : il constitue la feuille de route commune des territoires du Grand Est.



CONCERTATION ADAPTÉE À CHAQUE ÉTAPE

Lancement début 2017

Printemps 2017 — 4 séminaires thématiques pour **partager l'état des lieux** sur l'égalité des territoires, les transports et la mobilité, la biodiversité et l'eau, le climat l'air et l'énergie → **1 000 participants**

Été 2017 — **Plus de 100 contributions** reçues des territoires, y compris transfrontaliers, et des partenaires venant **enrichir le diagnostic**

Automne 2017 — 2 séminaires complémentaires pour affiner et prendre de la hauteur, sur le **transfrontalier** et sur les **enjeux transversaux** comme les solidarités territoriales ou le changement climatique → **500 participants**

Début 2018 — 13 rencontres territoriales pour **partager avec les territoires les objectifs** constituant la stratégie du SRADDET → **1 200 participants**

Mars 2018 — 1 séminaire de réflexion pour la **mise en œuvre** du SRADDET à travers la démarche "ville moyenne " → **250 participants**

Printemps 2018 — **Concertation citoyenne** en ligne car le citoyen est au cœur du processus de développement de nos territoires → **2 900 citoyens contributeurs**

Été 2018 — **Co-construction des règles** 3 mois en ligne sur la base d'un projet martyr → **1 700 propositions de reformulation, 145 contributeurs**

Restitution fin 2018 → **UN PROJET CO-CONSTRUIT**

Une stratégie qui s'articule avec les grandes priorités de la Région

Le SRADDET intègre et reprend, tout en les affirmant et approfondissant, les stratégies régionales existantes. En effet, à travers le SRADDET, **la Région poursuit son engagement pour l'égalité des territoires.** Elle agit en faveur des campagnes dans le cadre du Pacte pour la ruralité avec un plan numérique ambitieux tant sur le **déploiement de la fibre très haut débit que sur le développement des usages du numérique** et les e-services ainsi que par son action en matière de politiques agricoles.

La problématique de **la vitalité des villes moyennes et bourg-centres** est au cœur des réflexions régionales et du SRADDET. La Région souhaite aussi accompagner ses grandes agglomérations et métropoles dans la compétition nationale, européenne, voire internationale.

L'égalité et l'attractivité des territoires s'appuient également sur le **développement des transports,** élément majeur du schéma, en améliorant les connexions avec les territoires voisins, en développant le transport fluvial et l'activité portuaire, ou encore en misant sur les mobilités nouvelles et l'intermodalité.

L'action de la Région en matière de **santé et d'accès aux soins** est un autre facteur d'égalité des territoires et trouve donc sa place dans le SRADDET.

Enfin, la question de l'**ingénierie territoriale** qui constitue un levier incontournable de développement territorial, est aussi abordée dans ce schéma.

Le SRADDET, véritable « schéma des schémas », porte ainsi une stratégie au large spectre **s'articulant avec les autres schémas et plans sectoriels** qui approfondissent certains sujets (voir illustration).

ARTICULATION DES 3 GRANDS SCHÉMAS DE LA RÉGION ET DES SCHÉMAS SECTORIELS

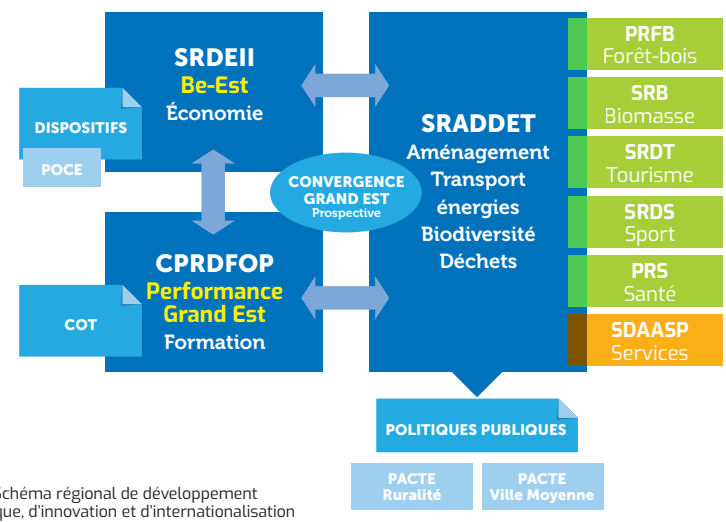

SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles

PRFB : Plan régional forêt bois

SRB : Schéma régional biomasse

SRDT : Schéma régional de développement touristique

SRDS : Schéma régional de développement des sports

PRS : Plan régional santé

SDAASP : Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Ma Région en action → LES PACTES OFFENSIVE CROISSANCE ET EMPLOI (POCE)

Pour développer l'attractivité économique du Grand Est dans un esprit d'efficacité et de proximité, les POCE concrétisent le partenariat entre la Région et les groupements d'EPCI volontaires (dont Pays, PETR). L'objectif de ces alliances territoriales est de faire levier pour encourager la diffusion de l'innovation dans les territoires, l'intensification des flux économiques, la consolidation des écosystèmes de la création et de l'accompagnement d'entreprises et la montée en qualité des services aux entreprises, autour de projets structurants.

Ma Région en action

→ LES CONTRATS D'OBJECTIFS TERRITORIAUX (COT)

Pilotés par la Région et partagés avec les représentants des secteurs professionnels, l'État et les autorités académiques, les COT sont des plans d'actions pour la promotion des métiers, leur évolution et celle des besoins en compétences. Parce qu'ils intègrent les enjeux des différentes filières structurantes du territoire et qu'ils portent une démarche prospective, ils s'articulent naturellement avec les objectifs du SRADDET.

Axe 1 Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires

POUR UNE RÉGION ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Notre ambition ***« Pour des territoires tournés vers l'avenir qui anticipent les bouleversements de notre planète à travers le choix d'un modèle énergétique durable, la valorisation de nos ressources et patrimoines et en réinventant les territoires vécus. »***

Choisir un modèle énergétique durable

Réduire nos consommations d'énergie et couvrir l'équivalent annuel de nos besoins avec des énergies renouvelables, c'est la volonté du Grand Est pour devenir la première région française en matière de transition énergétique.

Objectif 1 ▪ Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050

En fixant un cap ambitieux de région à énergie positive à l'horizon 2050, le SRADDET place la transition énergétique au cœur de sa stratégie et s'engage avec force dans la lutte contre le changement climatique, sachant que plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont liées à l'énergie. Cet objectif contribue ainsi pleinement à la Stratégie nationale bas carbone, et plus globalement, à l'accord de Paris sur le climat. Fondé sur une double dynamique indissociable de **réduction de la consommation énergétique** d'une part et de **développement des énergies renouvelables et de récupération** d'autre part, le scénario climat-air-énergie choisi vise à couvrir l'équivalent annuel des besoins énergétiques régionaux par la production régionale d'énergies renouvelables. Cette ambition s'inscrit dans une réalité énergétique complexe, où les territoires du Grand Est continueront à assurer une solidarité avec les régions voisines et frontalières, en exportant les surplus de production d'énergies renouvelables et d'autres sources de production, notamment électriques d'origine nucléaire. Afin de **tendre vers la neutralité carbone,** d'autres leviers sont à actionner pour accompagner la réduction des émissions non énergétiques ainsi que pour préserver et renforcer la capacité des milieux naturels à stocker le carbone (sols et forêts, produits issus du bois, etc.). Le premier objectif régional est donc de mettre en place une stratégie globale de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, qui se décline dans les quatre objectifs suivants.

OBJECTIFS CHIFFRÉS

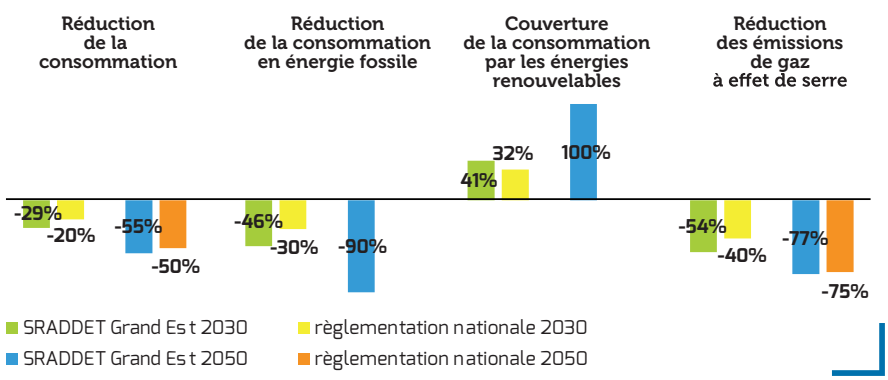

Ma Région en action → CLIMAXION

La Région, l'ADEME et l'État s'inscrivent dans une collaboration aboutie, le programme Climaxion, pour accélérer la transition énergétique en Grand Est et accompagner les territoires dans la mise en œuvre de solutions concrètes. Les actions et les dispositifs de soutiens portés par Climaxion s'articulent autour de quatre volets prioritaires : efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire et territoires durables.







SCÉNARIO « RÉGION GRAND EST À ÉNERGIE POSITIVE ET BAS CARBONE EN 2050 »

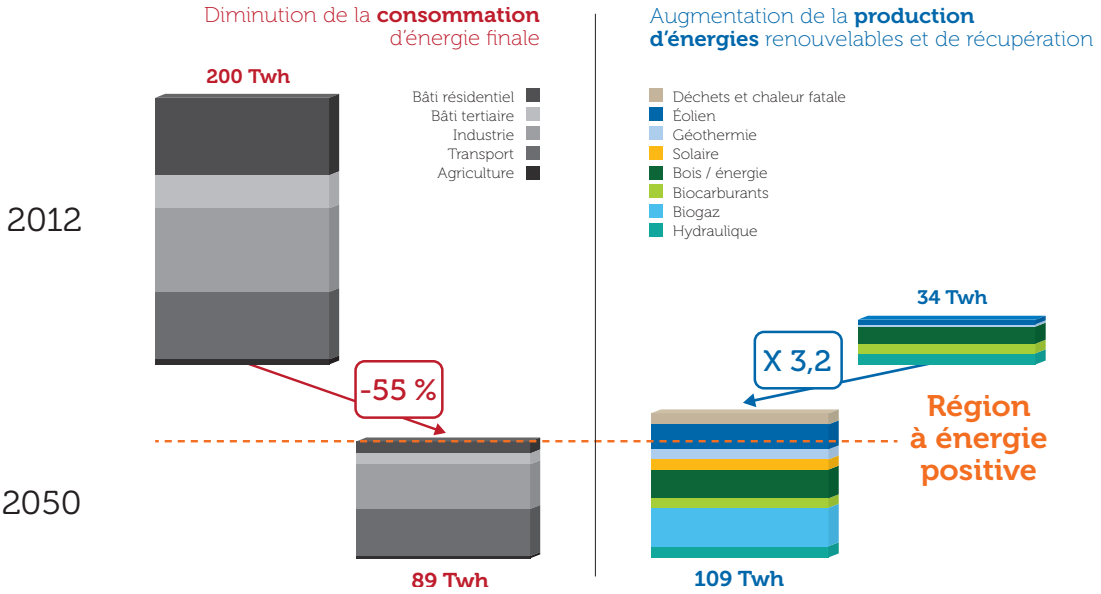

Prérogative de l'État, le nucléaire ne relève pas du périmètre du SRADDET. De ce fait, il n'est pas intégré dans les documents du schéma, sans pour autant être exclu de la vision du paysage énergétique régional. Sur le volet climat-air-énergie, le SRADDET est essentiellement axé sur les leviers dont disposent les acteurs du territoire pour agir.

Ma Région en action → GREEN EST

Pour faire du Grand Est une référence en Europe sur les énergies bas carbone, la Région a lancé la démarche Green Est, une stratégie coordonnée en matière d'innovation, d'expérimentation, d'industrialisation et de formation. Cette dynamique collective vise à accélérer la transition énergétique en investissant tous les maillons des différentes filières d'avenir du Grand Est par la mise en synergie des potentialités tels que le projet CIGEO et la reconversion du territoire de Fessenheim.

Objectif 2 ▪ Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti

Si la rénovation énergétique des bâtiments est déjà à l'œuvre dans les territoires, il est important d'accélérer et d'amplifier ces dynamiques afin d'accroître les performances énergétiques du bâti. En effet, le parc de bâtiments, tant résidentiels que tertiaires, présente une faible efficacité énergétique et représente le secteur le plus consommateur en énergie au plan régional (31 % pour le résidentiel et 11 % pour le tertiaire, soit 42 % au total en 2016). **Sobriété et performance énergétique** sont deux piliers indissociables de la transition énergétique, réaffirmés dans cet objectif qui permet également de générer de nombreux emplois locaux, de développer une filière locale de produits biosourcés et de mettre en place des réseaux d'acteurs dans le secteur du bâtiment.

Ma Région en action → OKTAVE

Oktave est un service initié par la Région et l'ADEME qui accompagne les propriétaires de maisons individuelles dans leur projet de rénovation. Animé en partenariat avec un réseau de plateformes locales de rénovation énergétique, Oktave permet de bénéficier d'un conseil personnalisé, indépendant et professionnel qui suivra le projet du début à la fin pour une rénovation complète, réussie et profitable.

En lien avec CPRDFOP

RÉNOVER 100 % DU PARC RÉSIDENTIEL EN BBC D'ICI 2050

Objectif 3 ▪ Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et accompagner l'économie verte

En lien avec SDREII

Les entreprises, des secteurs tertiaires et industriels notamment, sont responsables d'une part importante des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre en Grand Est. **Développer des démarches d'efficacité énergétique** au sein des entreprises, notamment dans l'organisation de leurs activités, leurs procédés de fabrication, leurs systèmes de chauffage, leurs chaînes logistiques, est non seulement un levier pour une économie plus durable mais également un facteur indéniable de compétitivité. Cet objectif permet aussi de **valoriser et maintenir des savoir-faire locaux** de grande valeur. Accompagner les filières de l'économie verte et développer l'industrie du futur sont également des composantes essentielles pour la reconversion industrielle et l'attractivité des territoires du Grand Est.

Objectif 4 ▪ Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique

Cet objectif réaffirme la volonté de mettre en œuvre pleinement la transition énergétique dans le Grand Est. Il vise à développer la **production et le stockage (notamment via l'hydrogène) des énergies renouvelables et de récupération.** Ceci s'accompagne d'une nécessaire structuration des filières ainsi que d'un déploiement des innovations et projets territoriaux. S'appuyant sur le scénario ambitieux de région à énergie positive, le développement des énergies renouvelables et de récupération permet d'aboutir à un mix énergétique diversifié (biogaz, bois énergie, éolien, hydraulique, géothermie, etc.) et équilibré entre les différents vecteurs énergétiques (électricité, chaleur, combustibles). Ce développement doit se faire en tenant compte du potentiel local des filières existantes, émergentes et d'avenir, ainsi que dans le respect des enjeux de préservation des paysages et du patrimoine naturel.

COUVRIR 41 % DE LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE PAR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION EN 2030 ET 100 % EN 2050

Objectif 5 ▪ Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie

Dans la perspective du développement des énergies renouvelables et de récupération et de la démultiplication des producteurs, le SRADDET affirme la nécessité de faire évoluer et d'optimiser la **gestion des réseaux de transports et de distribution d'énergie** (électricité, gaz, chaleur, froid). Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les évolutions des modes de production et de consommation d'énergie en misant sur l'innovation et les complémentarités entre les réseaux (effacement, stockage, smart grid, etc.). Il est également indispensable de renforcer les échanges avec les territoires voisins afin d'adapter les interconnexions transfrontalières et interrégionales aux objectifs de diversification du mix énergétique de chacune.







Valoriser nos richesses naturelles et les intégrer dans notre développement

Le Grand Est jouit de nombreuses richesses et spécificités qui constituent des facteurs d'attractivité et lui confèrent des responsabilités majeures à l'égard de ses habitants et des générations futures. Pour cela, notre ambition est de placer la valorisation de notre patrimoine et de nos richesses au cœur de notre modèle de développement.

ATTEINDRE 2 % DU TERRITOIRE EN ESPACES PROTÉGÉS EN 2030

ZÉRO PERTE NETTE DE SURFACES EN ZONES HUMIDES ET EN HAIES

Objectif 6 ▪ Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages

La diversité et la qualité des milieux naturels et des espèces qu'ils abritent, sont des éléments marquants de la région parce qu'ils façonnent notre cadre de vie et nos paysages, facteurs d'attractivité des territoires. Il est essentiel de préserver ce patrimoine naturel, les paysages et les fonctionnalités des milieux, pour maintenir et développer la **diversité écologique du territoire qui est un atout majeur de notre capacité d'adaptation** au changement climatique. Les pertes de biodiversité remarquable et ordinaire doivent être stoppées, notamment par le maintien des zones humides et des prairies permanentes et en redonnant de l'espace aux cours d'eau. La connaissance et la sensibilisation sur la biodiversité doivent se renforcer, et ce notamment par les coopérations y compris au-delà des frontières régionales à l'instar de la réserve de biosphère transfrontalière.

Objectif 7 ▪ Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue

Le Grand Est est maillé par une Trame verte et bleue, composée de sous-trames (forêts, milieux aquatiques et humides, milieux ouverts de prairies, etc.), qui l'inscrit dans les grands corridors écologiques européens. Cette Trame verte et bleue, transfrontalière et interrégionale, abrite une grande diversité d'espèces (faune et flore) ainsi que leurs habitats. Elle **rend aussi de nombreux services aux habitants du Grand Est :** développement économique (tourisme, approvisionnement alimentaire et énergétique), cadre de vie de qualité, rôle socio-culturel, amélioration de la qualité de l'eau, régulation du climat, réduction du risque d'inondation, etc. Pour protéger ces services inestimables et assurer les responsabilités du Grand Est, le SRADDET réaffirme l'importance de **préserver et de reconquérir les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité.** Ainsi, la Trame verte et bleue fait partie des éléments à intégrer pour un développement vertueux des territoires.

Ma Région en action → APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT TRAME VERTE ET BLEUE

L'AMI Trame verte et bleue est portée par la Région et l'État ainsi que les trois agences de l'eau présentes sur le Grand Est. Son objectif est de soutenir des projets intégrés de Trame verte et bleue comprenant un ensemble d'actions mobilisant des partenariats pour la création et/ou la restauration de continuités écologiques.



RESTAURER 3 % DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES PAR AN



100 % DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS EN COHÉRENCE AVEC LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Objectif 8 ▪ Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité

La place importante de l'agriculture et de la viticulture dans la vie économique et l'aménagement des territoires a vocation à être développée dans une approche plus intégrée et qualitative. Les **pratiques agricoles et l'organisation des filières doivent sans cesse s'adapter** pour mieux répondre aux évolutions des besoins des industriels et des consommateurs, tout en répondant aux enjeux climatiques, environnementaux et de santé. S'adressant à tout le secteur agricole, tant exportateur qu'en circuits courts, l'objectif est d'abord d'assurer le **renouvellement des actifs agricoles** qui contribuent à structurer les paysages et à la vitalité de nos campagnes. L'enjeu est ensuite de capter davantage la **valeur ajoutée sur le territoire** par le développement de filières locales complètes, qui renforcent la transformation des produits sur nos territoires, développent les marchés locaux et les productions de qualité, bio ou labellisées. L'agriculture est à penser dans une relation de réciprocité avec les centres urbains, notamment pour des projets concrets d'**alimentation locale.** Les nouveaux **débouchés de la bioéconomie** (agro-énergies, méthanisation, matériaux biosourcés, chimie verte, etc.) sont à investir dans une approche systémique. Une attention particulière doit être portée sur l'agronomie mais aussi sur l'élevage par un soutien aux filières lait et viande, afin de conserver les sols, les prairies naturelles et les haies, sources de nombreux services écologiques.

En lien avec SDREII CPRDFOP SRB

Ma Région en action

→ CLIMAGRI® GRAND EST

La Région s'est engagée dans la démarche « ClimAgri® » soutenue par l'ADEME, afin de poser un diagnostic sur les consommations d'énergie de l'agriculture régionale, ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants, la matière première agricole – dont le potentiel nourricier – produite, et de fixer un scénario d'évolution à l'horizon 2035 et 2050. Cette démarche aboutit à un plan d'actions stratégiques devant permettre de réduire les impacts environnementaux de l'agriculture, de l'élevage et de la viticulture dans le Grand Est.

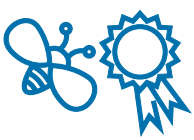

TRIPLER LA SURFACE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET SIGNES DE QUALITÉ D'ICI 2030



ATTEINDRE 50 % DE PRODUITS LOCAUX DANS NOS CANTINES D'ICI 2030



MAINTENIR ET VALORISER LES PRAIRIES

Objectif 9 ▪ Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts

La ressource en bois constitue également une opportunité d'avenir multifacette : des métiers d'art au bois-énergie. Le développement de la valorisation économique de cette ressource, importante pour le Grand Est, passe par la poursuite de la **structuration des filières locales.** Cet essor doit se faire dans le respect de la **hiérarchie des usages du bois** (bois d'œuvre pour les matériaux, bois d'industrie en papeterie par exemple et enfin bois énergie), des fonctions environnementales (qualité de la forêt, lieu de vie de nombreuses espèces, séquestration de carbone, etc.) et sociales (loisirs, sport de nature, culture, santé) des forêts.

En lien avec SDREII PFRB SRB

COUVRIR **100 %**
DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES
EN STRUCTURES DE GESTION DES RIVIÈRES
ET DES NAPPES À L'HORIZON 2030

Ma Région en action → AMI POUR LE SOUTIEN AUX FILIÈRES FAVORABLES À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Cet appel à manifestation d'intérêt, porté par la Région et les agences de l'eau, encourage des projets pour développer des filières favorables à la protection de la ressource en eau (exemples : soutien aux changements de systèmes agricoles, création ou consolidation de filières de productions sans ou à bas niveau d'impact, développement d'une marque de territoire permettant la valorisation économique des produits agricoles favorables aux enjeux "eau" du territoire).

Objectif 10 ▪ Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

Le Grand Est bénéficie d'une ressource en eau abondante et alimente de nombreux territoires environnants. Menacée par les pollutions et le réchauffement climatique, cette ressource apparaît fragile et sera demain sous tension. L'objectif est donc de **s'organiser collectivement pour optimiser la gestion de la qualité et de la quantité d'eau** afin qu'elle puisse continuer à être disponible pour différents usages (fonctionnalité des milieux aquatiques, eau potable, usages domestiques, agricoles et industriels, transport fluvial, etc.). La mise en place de gouvernances à une échelle appropriée doit permettre de créer les conditions de **solidarité amont-aval et urbain-rural** nécessaires à la bonne gestion des grands bassins versants et des nappes phréatiques. Pour la production d'une **eau potable de qualité,** la stratégie régionale privilégie la protection des aires d'alimentation de captage à la source plutôt que les traitements complexes. Au-delà des enjeux liés à la qualité de l'eau, le SRADDET affirme la nécessité de **réduire les prélèvements d'eau** en incitant aux économies et en développant la réutilisation des eaux usées mais aussi les outils de prévision et de gestion des sécheresses.

ATTEINDRE UN OBJECTIF DE QUALITÉ
DE L'EAU : **91 %** DES RIVIÈRES
ET **100 %** DES NAPPES EN BON ÉTAT

RÉDUIRE DE **20 %**
LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU D'ICI À 2030
ET OPTIMISER SON PARTAGE

Objectif 11 ▪ Économiser le foncier naturel, agricole et forestier

Dans le Grand Est, l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie et l'emploi. Cette dynamique d'étalement urbain menace les espaces naturels, forestiers et agricoles et prive la région de leurs potentiels économiques, environnementaux et sociétaux. Elle participe aussi à l'accroissement de l'usage des véhicules individuels et à la perte de vitalité des centres-villes et centres-bourgs. Afin d'enrayer ce processus, il est essentiel de mettre en œuvre des politiques et des actions ambitieuses permettant de **ralentir la consommation du foncier agricole, naturel et forestier.** L'optimisation des espaces déjà artificialisés, tout en respectant les principes de l'urbanisme durable, est le levier majeur de la mise en œuvre de cet objectif.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES
DE **50 %** D'ICI 2030 ET TENDRE VERS **75 %** D'ICI 2050

Ma Région en action
→ PLATEFORME RÉGIONALE DU FONCIER ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

Pour accompagner les territoires concrètement dans cette gestion économe du foncier, la Région anime avec l'État une plateforme du foncier qui approfondit la problématique des friches, des zones d'activités économiques (en lien avec le SRDEII) et celle de l'observation locale du foncier avec une volonté d'harmoniser les méthodes de mesure et d'analyse, en lien avec GéoGrandEst, infrastructure de données géographiques régionale.





Vivre nos territoires autrement

Dans cette dynamique de transition, de nouvelles pratiques et des modes de vie qui tiennent compte des grands enjeux environnementaux sont à adopter. Ils renouvellent nos modèles d'aménagement, de déplacement, de production, de consommation et de gestion des déchets.

Objectif 12 ▪ Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients

Les villes et villages du Grand Est doivent évoluer pour répondre aux besoins de la population, mais également pour s'adapter au changement climatique et pour améliorer la gestion des risques et des nuisances. **Les espaces urbanisés et leurs renouvellements sont à repenser globalement** autour de la mixité des fonctions, des nouvelles formes urbaines, ainsi que de la place de la nature et de l'eau en ville. Les projets d'aménagement doivent s'articuler au mieux avec les infrastructures de transport existantes et **favoriser les mobilités alternatives** (modes doux, covoiturage, autopartage, véhicules à faibles émissions de polluants atmosphériques et GES), notamment dans les centres urbains afin de conserver une qualité de vie. Faire de l'urbanisme de qualité et résilient constitue, aujourd'hui et plus encore demain, un **facteur d'attractivité des centres-villes/bourgs.** Cet objectif concerne aussi les territoires transfrontaliers.

Ma Région en action
→ APPEL À PROJETS URBANISME DURABLE

La Région Grand Est soutient les démarches exemplaires en faveur d'un urbanisme raisonné et durable, notamment en milieu rural.



VÉGÉTALISER LA VILLE ET COMPENSER 150 % DES NOUVELLES SURFACES IMPERMÉABILISÉES EN MILIEU URBAIN ET 100 % EN MILIEU RURAL

Objectif 13 ▪ Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles au quotidien

Vivre les territoires autrement implique également de réinventer nos déplacements. Les modes de transport traditionnels ont montré leurs limites (congestion routière, pollutions, bruit, insécurité, etc.). Le SRADDET mise sur l'intermodalité et les mobilités nouvelles, durables et solidaires. La **complémentarité entre les modes de transport** et les facilités d'échanges entre les réseaux (du local à l'international) doivent guider l'organisation des transports afin de faciliter les déplacements. Un effort particulier doit se porter sur l'organisation des correspondances et rabattements autour d'un réseau de **pôles d'échanges** de qualité et accessible à tous. Cet objectif s'appuie sur une **stratégie de mobilité servicielle** qui décline l'ensemble des dispositions permettant aux citoyens de naviguer de manière fluide et continue d'un mode de transport à l'autre. Concrètement la Région ambitionne de mettre en place un **assistant numérique de mobilité unique** pour le Grand Est en articulation étroite avec les autorités organisatrices de la mobilité. Des démarches régionales, interrégionales et transfrontalières visent aussi à répondre à la problématique de la **tarification multimodale et de billettique partagée.** Les modalités de travail avec les acteurs privés (co-voiturage, autopartage, exploitants privés, associations de la mobilité inclusive, etc.) sont aussi à définir collectivement. L'organisation de la mobilité est à penser à toutes les échelles, jusqu'au sein d'une entreprise ou sur une zone d'activité.

Ma Région en action → DISPOSITIF D'INTERVENTION RÉGIONAL D'INTERMODALITÉ GRAND EST ET AMBASSADEURS DE LA MOBILITÉ

Dispositif volontariste, DIRIGE permet d'améliorer l'intermodalité et de développer l'utilisation des modes de transports alternatifs sur les gares et points d'arrêt qui sont des lieux stratégiques dans la chaîne du déplacement des voyageurs, notamment dans les territoires ruraux. De plus, en partenariat avec l'ADEME, la Région cherche à faire émerger des ambassadeurs de la mobilité dans les territoires ruraux et les villes moyennes pour accompagner le changement de comportements vers les mobilités durables.

Objectif 14 ▪ Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation

Les friches de tous types (industrielles, militaires, commerciales, etc.) constituent à la fois des marqueurs négatifs du passé nuisant à l'attractivité des territoires mais aussi d'importants **potentiels fonciers à valoriser.** Il s'agit de saisir ces potentiels par la reconversion des friches dans le cadre d'une stratégie territoriale globale visant leur réintégration dans le tissu urbain, leur renaturation, ou encore une mise en valeur de leur patrimoine. À une échelle plus large, les grands bassins industriels doivent poursuivre leur reconversion en diversifiant leurs activités et en trouvant des solutions aux problématiques environnementales. Afin que ces transformations puissent s'opérer, il est nécessaire d'engager ces bassins dans un **modèle économique durable** en accompagnant leurs mutations, notamment dans des démarches d'innovation ou encore autour de l'industrie du futur.

En lien avec SDREII

Ma Région en action
→ EPF ET DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA RÉHABILITATION DES FRICHES

Les Établissements publics fonciers sont des partenaires privilégiés pour les collectivités qui souhaitent réhabiliter leurs friches, toutefois ceux-ci ne couvrent pas tout le Grand Est. Reconnaissant la nécessité de doter l'ensemble du territoire d'outils d'ingénierie et d'accompagnement financier, la Région soutient des projets de reconversion de friches afin d'apporter un nouveau développement économique, de redonner vie et identité à un site, ou encore d'améliorer l'image du territoire en traitant des verrues paysagères ou sites dangereux.



Objectif 15 ▪ Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique

Les différentes activités humaines du territoire émettent de nombreux polluants atmosphériques qui, selon leur niveau de concentration, peuvent nuire à la santé humaine, à la biodiversité ou encore au patrimoine bâti. C'est pourquoi, il est nécessaire que les territoires et les acteurs du monde économique mettent en place des actions visant à **diminuer les émissions de polluants atmosphériques,** d'une part, et à **protéger les populations exposées** à des niveaux importants de concentration de polluants, d'autre part. Il est indispensable d'actionner les différents leviers d'amélioration de la qualité de l'air selon une **approche intégrée** (urbanisme, transport, énergie, développement économique) afin d'engager les territoires dans une transformation importante des habitudes de déplacements ou encore des pratiques professionnelles des secteurs émetteurs de polluants.

Ma Région en action → PARTENARIAT ATMO GRAND EST

La Région, l'ADEME et l'État développent un partenariat avec AtMO Grand Est, association agréée de surveillance de la qualité de l'air. Dans ce cadre, l'Observatoire régional climat-air-énergie fournit à tous les territoires du Grand Est d'une part, des données fines sur les consommations et productions d'énergie, ainsi que sur les polluants atmosphériques et gaz à effet de serre, et d'autre part des informations et expertises précieuses pour décliner des actions adaptées aux enjeux locaux.



RESPECTER LES LIGNES DIRECTRICES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ D'ICI 2030



RÉDUIRE À LA SOURCE LES ÉMISSIONS DE POLLUANT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS NATIONAUX DU PLAN DE RÉDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Objectif 16 ▪ Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement

La lutte contre le changement climatique implique plus globalement l'adaptation de nos modes de production et de consommation à la nécessaire **économie des ressources.** Poursuivre l'objectif d'une économie circulaire vise à changer de paradigme, par rapport à l'économie dite linéaire, **en limitant le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies** qu'elles soient locales ou mondiales. L'enjeu consiste à renforcer **l'implication des acteurs dans les différentes composantes de l'économie circulaire :** approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage des déchets. Cette économie relocalisée et responsable, qui peut se combiner avec l'économie sociale et solidaire, permet également de réaliser des gains de compétitivité. Elle favorise ainsi le découplage entre consommation des ressources et croissance du PIB, tout en assurant la baisse des impacts environnementaux et l'amélioration du bien-être.

Ma Région en action

→ PLAN RÉGIONAL D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (PRAEC)

Le PRAEC comporte 21 actions pour construire une gouvernance partagée, mettre en place un observatoire de l'économie circulaire, développer l'écoconception, mettre en œuvre des solutions opérationnelles de gestion des déchets et placer l'économie circulaire au cœur de la formation et la recherche.

Objectif 17 ▪ Réduire, valoriser et traiter nos déchets

La Région et les territoires du Grand Est souhaitent poursuivre leurs efforts dans le domaine de la réduction des déchets et dans l'appréhension des déchets en tant que ressources valorisables, enjeu majeur d'avenir. Cet objectif de réduction des déchets passe par la **prévention** d'une part et d'autre part par le **traitement des déchets selon la hiérarchie des modes** qui consiste à privilégier, dans l'ordre de priorité, la réutilisation (tri sélectif), le recyclage matière et organique (compost), soit toute autre valorisation avant l'élimination.
Pour traiter les déchets résiduels, le Grand Est dispose d'un bon maillage en installations de stockage et de traitement. Pour aller plus loin, l'**adaptation des capacités des installations de traitement** des déchets doit permettre d'assurer le traitement et la valorisation des déchets produits dans la Région, en garantissant les **principes de proximité et d'autosuffisance régionale.** Enfin, les flux de déchets avec les installations des régions et pays voisins doivent être équilibrés et permettre, en cas de situation exceptionnelle, une continuité du service de traitement des déchets.



RÉDUIRE DE **10 %** LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2020 PAR RAPPORT À 2010 NOTAMMENT PAR :
- LA GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS D'ICI 2024 ;
- L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES D'ICI 2022;
- 40 % DE LA POPULATION COUVERTE PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE EN 2031



VALORISER **55 %** DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES EN 2020 ET **65 %** EN 2025



LIMITER À **75 %** LES CAPACITÉS D'INCINÉRATION DES DÉCHETS SANS VALORISATION EN 2020 ET À **50 %** EN 2025 PAR RAPPORT AUX QUANTITÉS EFFECTIVEMENT INCINÉRÉES EN 2010



VALORISER **70 %** DES DÉCHETS DU BTP EN 2020



LIMITER À **70 %** LES CAPACITÉS AUTORISÉES DE STOCKAGE EN 2020 ET À **50 %** EN 2025 PAR RAPPORT AUX QUANTITÉS EFFECTIVEMENT ENFOUIES EN 2010

Axe 2 Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté

POUR UNE ORGANISATION STRUCTURÉE ET DES COOPÉRATIONS
AUX ÉCHELLES INTERTERRITORIALES, INTERRÉGIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

Notre ambition ***« Pour un espace européen connecté, par la fibre, par ses réseaux de transports et de villes dynamiques, qui porte une même ambition pour chaque territoire grâce à des solidarités et des coopérations renouvelées. Un espace organisé et mobilisé pour prendre en main son avenir. »***

Connecter les territoires au-delà des frontières

Pour que tous les habitants et entreprises de la région soient connectés, le déploiement du numérique s'accélère et l'offre de mobilité se développe en s'appuyant sur la complémentarité des modes de déplacements. Les flux ont aussi vocation à s'effectuer via des transports plus propres et durables.

Objectif 18 ▪ Accélérer la révolution numérique pour tous

Résolument inscrit dans son temps, le SRADDET porte l'ambition de **couvrir tout le territoire par la fibre très haut débit** tout en affirmant la nécessité d'intégrer le **développement des usages numériques** dans l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement des territoires. En effet, le numérique apparaît aujourd'hui comme une condition *sine qua non* du développement. Ce réseau de communication et d'échanges immatériels doit constituer pour la région, et notamment les territoires ruraux, une des clés de son ouverture, de son accessibilité et de son **attractivité résidentielle et économique.**



AMENER LA FIBRE OPTIQUE À 100 % DES FOYERS, ENTREPRISES ET SERVICES À L'HORIZON 2023

Ma Région en action
→ PLAN RÉGIONAL POUR LE NUMÉRIQUE

L'aménagement numérique en fibre optique est une priorité pour la Région à travers les projets Rosace et Losange. Ces deux concessions régionales, complétées par le projet porté par le syndicat mixte Moselle Fibre, soutenu par la Région, ainsi que les actions engagées par les opérateurs privés dans les zones dites AMII - appel à manifestation d'intention d'investir - feront du Grand Est la première région 100% fibrée.

Objectif 19 ▪ Gommer les frontières et ouvrir le Grand Est à 360°

La réalisation de grands projets d'infrastructures est nécessaire pour mieux connecter le Grand Est au cœur de l'Europe et pour l'inscrire dans les dynamiques économiques des territoires voisins avec un nombre accru de travailleurs transfrontaliers attendus dans les années à venir. **Vers le Luxembourg,** l'ambition est de mieux calibrer les infrastructures depuis Nancy et Metz en fonction des flux actuels et à venir en s'appuyant sur la complémentarité des modes (projet A31 bis, performance des services ferroviaires, développement des ports de Moselle). **Vers l'Allemagne,** les liaisons transfrontalières sont à conforter en termes de services ferroviaires et routiers, en commençant par mieux tirer parti des infrastructures existantes encore largement sous-exploitées. **Vers le Sud** les projets sont multiples : le raccordement ferroviaire de l'Euroairport permettra un renforcement de son accessiblité depuis les métropoles et agglomérations régionales et depuis la Suisse, la LGV Rhin-Rhône branche Est pour une bonne connexion vers le nœud lyonnais, le débouché sud ferroviaire et fluvial du sillon lorrain et du Rhin pour s'ouvrir vers les polarités de Bourgogne-Franche-Comté et au-delà, notamment la méditérannée **Vers la région parisienne** la mise à grand gabarit de la liaison fluviale Bray-Nogent a vocation à connecter le fret vers Le Havre et pour les voyageurs, l'électrification de la ligne ferroviaire Paris – Troyes permettra d'améliorer significativement la qualité de service. **Vers les Hauts-de-France** de nouvelles dessertes ferroviaires sont à conforter pour relier Charleville-Mézières et Lille tout comme les continuités sur les réseaux routiers d'intérêt régional. Enfin, **vers la Belgique,** le projet de réactivation de la ligne Givet – Dinant, couplé à la modernisation de Charleville – Givet, ainsi que la poursuite de l'autoroute A304 de l'autre côté de la frontière, permettront de conforter l'axe de transit Reims – Namur et de relier le Grand Est au Nord de l'Europe. L'ouverture de la région réside aussi dans la grande accessibilité offerte par les **plateformes aéroportuaires** du Grand Est ou des territoires voisins. Enfin, les diverses entrées sur le territoire du Grand Est doivent être soignées tant sur le plan des services proposés que de la qualité des aménagements.

Objectif 20 ▪ Valoriser les flux et devenir une référence en matière de logistique multimodale

Pour inscrire le Grand Est dans la dynamique des quatre corridors européens qui le traversent et rééquilibrer les flux de transit entre les différents itinéraires, le SRADDET vise à faire du Grand Est une référence en matière de logistique de demain, en recherchant le **report modal de la route vers des modes plus durables** et sobres en carbone comme le rail ou le fluvial. La **valorisation des plateformes de transport multimodales** existantes (combinant les modes routier, ferroviaire, fluvial et/ou aéroportuaire) en développant leurs services dans une logique de complémentarité, notamment transfrontalière est aussi un élément clé de cet objectif. Enfin, il est aussi nécessaire d'**organiser les livraisons du dernier kilomètre,** en portant des projets logistiques innovants en réseaux.

En lien avec CPRDFOP SDREII

Ma Région en action

→ DISPOSITIF CAPFRET

À travers son dispositif CAPFRET, la Région soutient le développement du transport de marchandises sur le réseau ferroviaire secondaire, pour renforcer l'attractivité des secteurs desservis, notamment en milieu rural ou à proximité de villes moyennes, ainsi que la compétitivité des centres de production qui y sont implantés.

METTRE EN PLACE UN PORTAIL UNIQUE D'INFORMATIONS POUR LA LOGISTIQUE







Solidariser et mobiliser les territoires

Le développement des solidarités et des réciprocités entre les territoires du Grand Est permet une meilleure cohésion régionale. Des coopérations renforcées, où chacun trouve sa place, donnent lieu à un rééquilibrage harmonieux notamment pour le désenclavement des secteurs ruraux.

Ma Région en action

→ DÉMARCHE VILLES MOYENNES

La Région accompagne les villes moyennes qui animent à leur échelle un bassin de vie de plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Une intervention leur est spécifiquement dédiée afin de revitaliser ces villes, de les rendre plus attractives et de les encourager à fonctionner en réseau pour plus de complémentarité et de visibilité. De même, la Région souhaite renforcer les échanges entre ses 5 principales agglomérations.

Objectif 21 ▪ Consolider l'armature urbaine, moteur des territoires

Le Grand Est s'organise autour d'une armature urbaine, composée de l'ensemble des espaces urbanisés, des agglomérations aux villages, qui concentrent activités, populations et services. Cette **armature urbaine fonctionnelle** est en interaction forte avec les grandes agglomérations voisines, et particulièrement avec le Luxembourg et Bâle. Conforter ce squelette régional et les interdépendances entre les pôles de cette armature urbaine vise à **structurer et entraîner les territoires qu'ils irriguent, y compris les ruralités.** Les réciprocités territoriales et les solidarités entre territoires en s'appuyant sur leurs complémentarités sont aussi au cœur des réflexions, notamment entre les espaces urbains et ruraux, y compris sur les territoires en frange du Grand Est. Au-delà des fonctions de chaque polarité et dans une logique de rayonnement européen et international, le rôle moteur de l'Eurométropole de Strasbourg, capitale européenne et régionale, doit être conforté ainsi que celui des grandes agglomérations de Reims, Metz, Nancy, Mulhouse. De même, à l'échelle régionale, les villes moyennes sont à mettre en réseau pour un maillage optimal, complémentaire et visible des territoires du Grand Est.

RENFORCER LES **54** POLARITÉS DE L'ARMATURE URBAINE RÉGIONALE

Objectif 22 ▪ Moderniser les infrastructures de transport tous modes et désenclaver les territoires

Pour jouer pleinement son rôle d'organisation du territoire, le tissu de métropoles, de villes et de villages doit s'appuyer sur un réseau d'infrastructures de transports efficientes. Depuis 20 ans, la Région s'est vue confier un rôle accru en matière de déplacements en tant qu'autorité organisatrice de mobilité et chef de file de l'intermodalité sur son territoire. Aussi, bien que la Région ne soit ni propriétaire, ni gestionnaire des infrastructures de transport, le SRADDET porte l'ambition de moderniser les infrastructures de transport sur les quatre modes, en misant sur leur complémentarité et en expérimentant de nouveaux modèles de financement et/ou d'exploitation. **Sur le réseau ferroviaire,** au-delà des lignes principales, une action volontariste de la Région vise à toujours mieux desservir les territoires ruraux et les villes moyennes, face au désengagement de l'État, notamment pour le maintien des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire. Pour assurer l'attractivité des territoires et leur mise en réseau, l'ambition porte également sur le maintien des dessertes TGV et le développement complémentaire de trains régionaux « inter-villes » performants, notamment dans leur dimension Est – Ouest. Enfin, le développement et l'accessibilité des pôles d'échanges constituent une priorité. Dans ce cadre, les contractualisations avec les autorités organisatrices des mobilités dans les territoires sont à généraliser. **Le transport fluvial,** atout du Grand Est, doit notamment reposer sur ses ports redynamisés par un nouveau modèle de gouvernance. Au-delà du grand gabarit, les canaux Freycinet ont vocation à être valorisés, notamment pour le tourisme fluvial ou le fret de courtes distances. **Sur le réseau routier d'intérêt régional,** l'objectif est de conforter le maillage et d'adapter la capacité des axes, au regard de l'évolution des flux et du report modal vers des modes plus durables. Enfin, bien que les avancées du numérique (e-service, télétravail, télésanté) revisitent la notion de ruralité, le désenclavement des territoires isolés nécessite de mobiliser et d'expérimenter **toutes formes de services de mobilité** (transport à la demande, covoiturage, mobilités solidaires, auto-stops organisés, pédibus), l'ambition est bien de proposer un bouquet de solutions de mobilité souple et adapté aux territoires peu denses.



RÉGÉNÉRER 1 300 KM DE VOIES FERRÉES DE DESSERTE FINE DU TERRITOIRE (800 KM POUR LES VOYAGEURS ET 500 KM POUR LE FRET) D'ICI 2025

Objectif 23 ▪ Optimiser les coopérations et encourager toutes formes d'expérimentation

Le Grand Est réaffirme ici une double volonté s'appuyant sur le partenariat et l'expérimentation : s'inscrire au cœur de l'Europe en développant les coopérations avec ses voisins français et européens mais aussi encourager les coopérations territoriales pour renforcer la solidarité infra-régionale. Son **ouverture sur les pays et régions voisines** se concrétise par une volonté de conforter ses habitudes de coopération (Rhin supérieur, Grande Région, Eurodistricts, etc.) et le SRADDET invite les territoires à réinventer la coopération pour s'adapter aux enjeux locaux et à mettre en œuvre le **droit à l'expérimentation transfrontalière.** Ainsi, certaines agglomérations se projettent dans une réelle coordination des politiques à l'échelle du bassin de vie, comme l'Eurométropole de Strasbourg qui élabore sa stratégie transfrontalière dans la perspective d'une aire métropolitaine transfrontalière Strasbourg-Karlsruhe. Au-delà des outils financiers et institutionnels, l'Europe réfléchit à de nouvelles façons de lever les freins administratifs et juridiques pour faciliter les coopérations transfrontalières. En effet, les territoires du Grand Est doivent s'en saisir pour valoriser leur position exceptionnelle dans l'espace européen. En ce qui concerne les **coopérations et solidarités internes,** cet objectif projette les territoires dans la nouvelle dimension régionale avec l'importance de travailler en réseau entre territoires voisins (démarches d'interSCoT, réseaux de villes, etc.) pour plus de cohérence, faire région et rayonner davantage collectivement. Cet objectif traduit aussi la nécessaire optimisation des coopérations interEPCI qui s'incarnent notamment dans les Pays/PETR et les SCoT avec une volonté de mutualiser l'ingénierie territoriale à une maille pertinente et de rationaliser leurs périmètres. Toutes ces coopérations ont vocation à faire émerger des expérimentations qui sont à encourager (zone d'activité transfrontalière, innovation en milieu rural, économie sociale et solidaire, etc.).

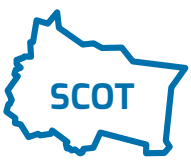

ATTEINDRE UNE COUVERTURE TOTALE DU GRAND EST EN SCOT D'ICI 2030

Ma Région en action

→ PACTE POUR LA RURALITÉ

En plus de la bonification des aides régionales sur les territoires les plus fragiles et de la mise en place d'un Fonds d'innovations rurales dédié aux projets expérimentaux exemplaires au sein des territoires ruraux, le Pacte pour la ruralité accompagne des territoires ruraux pilotes pour développer des initiatives originales et reproductibles qui répondent aux enjeux socio-économiques propres à chaque territoire.



Objectif 24 ▪ Organiser les gouvernances et associer les acteurs du territoire

La Région et ses partenaires appellent à travers le SRADDET à questionner les modalités de travail en commun afin d'amplifier les dynamiques partenariales existantes. L'objectif est donc de renouveler et d'organiser les gouvernances dans les grandes thématiques du schéma en s'appuyant sur les avancées déjà réalisées. En complément des gouvernances prévues par la loi, telles que le **Comité régional de la biodiversité,** ou la **Commission consultative pour les déchets,** le Grand Est met en place une instance de **Concertation sur les ressources, l'énergie et l'atmosphère du Grand Est.** La Région affirme également la nécessité d'une nouvelle gouvernance des transports avec la mise en place d'une **Conférence des mobilités** réunissant l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité, tout comme dans le domaine du sport où une **Conférence régionale du sport** verra le jour. Au-delà de ces instances à l'échelle régionale, **chacun (collectivités, associations, acteurs économiques, organismes publics ou privés, etc.) a son rôle à jouer à son échelle,** dans la réalisation des objectifs partagés du SRADDET. L'amélioration de la gouvernance, notamment dans sa dimension transfrontalière, doit permettre de mieux associer les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la stratégie.

Construire une région attractive dans sa diversité

Le développement des pôles urbains irriguant leurs territoires d'influence et interconnectés avec les espaces voisins permet à la région d'être mieux structurée, offrant à ses habitants et à ses entreprises logements, services et équipements pour un cadre de vie de qualité.

Objectif 25 ▪ Adapter l'habitat aux nouveaux modes de vie

Les logements doivent **s'adapter aux dynamiques démographiques** (vieillissement de la population) mais aussi aux nouveaux modes de vie (familles monoparentales, habitat évolutif, logements étudiants, habitat participatif, parcours résidentiels, lutte contre la vacance, etc.). L'habitat doit répondre à des enjeux variés comme de **nouvelles exigences environnementales** (utilisation de matériaux biosourcés, qualité de l'air, etc.) ainsi que la transition énergétique et climatique (lutte contre la précarité énergétique, autoconsommation, nouvelles formes urbaines, etc.) tout en préservant le patrimoine bâti.



Objectif 26 ▪ Rechercher l'égalité d'accès à l'offre de services, de santé, sportive et culturelle

En lien avec SDAASP SRDS PRB

L'attractivité du territoire réside aussi dans sa capacité à offrir des services et des loisirs à ses habitants. Les **services de proximités** sont les premiers concernés et font notamment l'objet des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) qui prônent une offre de services publics et marchands attractive et accessible à tous. Le déploiement du **numérique** et de ses usages constitue un élément majeur de la transformation des ruralités qui ont vocation à s'articuler étroitement avec les pôles de l'armature urbaine du Grand Est et des territoires voisins. L'accès à une **offre de santé** performante et de qualité est aussi une composante importante du bien-être de ses habitants. La mise en réseau des acteurs et des équipements dans un souci de complémentarité, le déploiement de l'e-santé et les initiatives locales sont autant de leviers à actionner pour renforcer l'offre de santé dans les territoires. L'**offre sportive** qui répond à des enjeux de rayonnement et de santé publique, est également à développer en s'appuyant prioritairement sur la complémentarité du maillage d'équipements existants à toute échelle. L'ambition est de placer les territoires du Grand Est en « base arrière » des Jeux Olympiques 2024 et de prolonger cette dynamique qui est un réel levier de cohésion sociale. L'offre de sports de nature, marqueur du Grand Est, doit être structurée et permettre une approche pédagogique pour le respect des milieux naturels. De même, l'**offre culturelle** en tant que secteur d'innovation, levier de cohésion et d'attractivité est à déployer. Développer l'économie culturelle et les réseaux de créativité, faciliter l'accueil et le maintien des talents, renforcer la notoriété de nos monuments, musées, centres d'interprétation et mémoriels, sont autant d'actions à mener pour favoriser l'accès à la culture pour tous et partout. Pour s'adapter et répondre aux attentes des populations, la diversification des équipements culturels, leur accessibilité et leur mise en réseau est à rechercher, tout comme les échanges transfrontaliers qui ouvrent sur une culture européenne et au-delà.

Ma Région en action → DISPOSITIFS POUR L'ACCÈS À LA SANTÉ ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS TERRITORIAUX AUTOUR DU SPORT

À travers un ensemble de dispositifs, la Région favorise l'accès à la santé de proximité pour tous. À ce titre, elle soutient la construction de maisons de santé pluriprofessionnelles, l'accompagnement des jeunes médecins dans la réalisation de leur stage en zones fragiles et les projets de télémédecine ou télésanté. Elle accompagne aussi la mise en réseau des acteurs de la santé, les innovations dans les usages et les pratiques, ou encore les actions de prévention et d'éducation à la santé. Concernant le sport, la Région accompagne des projets de territoire comme la Maison de la Montagne à La Bresse, portée en partenariat avec le département des Vosges, l'Institut de Promotion de la Montagne, le mouvement sportif et le CREPS de Nancy, pour la reconversion d'un site autour des professionnels et des métiers de la Montagne.

En lien avec SDREII CPRDFOP

Objectif 27 ▪ Développer une économie locale ancrée dans les territoires

En complémentarité avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), le SRADDET vise une **intégration de l'économie territoriale dans un espace européen** qui dépasse les frontières régionales, qu'elle soit productive ou de proximité. Favoriser l'ancrage local des entreprises et la diversification de l'activité économique autour de ses savoir-faire régionaux et des ressources locales ; améliorer la connaissance du potentiel d'accueil des entreprises sur les territoires et en priorité au sein des centralités puis dans les zones d'activités économiques existantes ; mettre en adéquation les formations et l'apprentissage des langues avec le marché de l'emploi, notamment frontalier ; faciliter les mobilités ou encore le télétravail ; mieux exploiter le potentiel d'emplois présentiels générés par le poids des revenus résidentiels dans les territoires ; sont autant de leviers à actionner pour **redynamiser l'économie des territoires** du Grand Est.

En lien avec SRDT SRVVV

Objectif 28 ▪ Améliorer l'offre touristique en s'appuyant sur nos spécificités

Grâce à la richesse et aux spécificités de ses territoires, le Grand Est dispose d'un potentiel touristique important qui se déploie autour d'une grande diversité de thématiques, priorisées à travers **six thématiques signatures :** le tourisme de mémoire, l'itinérance (cyclable, fluvestre, équestre, etc.), l'œnotourisme et la gastronomie, le tourisme de nature (écotourisme, sports et loisirs de pleine nature, etc.) le tourisme patrimonial et culturel (métiers d'art, tourisme urbain, de découverte économique), le thermalisme de bien-être. Cet objectif est décliné dans le Schéma régional du développement du tourisme (SRDT) qui cible notamment, le **développement de sites d'accueil, leur mise en réseau et la structuration d'itinéraires touristiques.** De plus, le Schéma régional des véloroutes et voies vertes (SRVVV) pour la structuration des réseaux et la **mise en tourisme de certaines véloroutes** sera une des priorités de la Région Grand Est.

En conclusion, impliquer chacun pour un élan collectif

Le devenir de nos territoires ne peut se construire que par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens de la région. Il s'agit, dans tous les domaines du SRADDET, de favoriser la sensibilisation, la coopération, l'expérimentation et l'engagement de chacun à toutes les échelles territoriales.

Objectif 29 ▪ Placer le citoyen et la connaissance au cœur du projet régional

Ces modes de vie renouvelés et respectueux de la planète nécessitent que l'humain soit au cœur du processus. Aussi, **responsabiliser le citoyen et encourager les démarches participatives et les dialogues** interculturels, interreligieux, intergénérationnels sont essentiels pour la réussite de ce projet d'avenir pour le Grand Est. Afin de créer les conditions de cette mobilisation commune, un **travail de consolidation et de partage des connaissances** doit être mené. La **mise en place d'observatoires partenariaux** sur les différents sujets du SRADDET (transport, biodiversité, climat-air-énergie, rénovation du bâti, déchets, foncier, urbanisme, etc.) est un élément central pour suivre et évaluer la mise en œuvre du projet du Grand Est. Enfin, la connaissance a vocation à être diffusée pour sensibiliser et **communiquer autour de ces thématiques** afin de développer une compréhension et une appropriation partagée des enjeux et des objectifs du SRADDET.

Objectif 30 ▪ Rêver Grand Est et construire collectivement une image positive du territoire

Le Grand Est est une terre d'histoire européenne et un point de contact d'influences culturelles. C'est également un espace d'une grande naturalité avec ses cours d'eau et ses massifs anciens, où la richesse de ses ressources a prédisposé un développement industriel puissant, un artisanat varié et des savoir-faire d'excellence. Ses monuments, sites majeurs et personnalités historiques témoignent de ce riche brassage culturel entre les hommes, la nature, les arts et les techniques. L'ambition est de **valoriser les richesses du Grand Est et de partager un récit commun,** se nourrissant des spécificités et de la diversité des territoires. Cette vision du Grand Est doit « faire rêver » et donner envie à chacun de construire ensemble notre avenir dès aujourd'hui. Elle s'appuie sur cette **identité du Grand Est** et véhicule les messages clés du SRADDET : une région qui fait face au bouleversement climatique en osant **changer de modèle pour un développement vertueux** de ses territoires ; une région qui répond aux inégalités territoriales en se structurant pour être un **espace européen connecté.** Enfin, une **région mobilisée pour prendre en main son avenir,** avec l'implication de tous les acteurs et plus particulièrement du citoyen au cœur du projet de développement du Grand Est. Pour rêver grand, commençons maintenant !

L'essentiel du SRADDET Grand Est

Le projet spatial de la stratégie en 30 objectifs est concrétisé dans la **carte au 1/150 milième** (échelle imposée par la loi). Cette carte n'est pas prescriptive, elle est indicative. Elle est une **illustration partielle de la stratégie** car un grand nombre d'objectifs ne sont pas cartographiables, comme ceux sur l'énergie, sur l'expérimentation ou sur les gouvernances. Pour faciliter la lecture à l'échelle régionale, une **carte de synthèse simplifiée** est proposée :

CARTE DE SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DU SRADDET GRAND EST



GOMMER LES EFFETS FRONTIÈRE ET OUVRIR LE GRAND EST À 360°

- Principe de liaison à créer
- Principe de liaison à renforcer
- Zone d'influence
- Limite administrative

VALORISER ET INTÉGRER LE PATRIMOINE NATUREL DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Continuités écologiques transrégionales et transnationales
- Réservoir de biodiversité identifiés au sein des SRCE
- Cours d'eau

CONNECTER LES TERRITOIRES EN MODERNISANT LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET EN DEVELOPPANT L'INTERMODALITÉ

- Ligne TGV
- Autre ligne
- Itinéraire routier d'interêt régional
- Réseau fluvial (grand gabarit)
- Gare structurante régionale et grande vitesse
- Aéroport
- Port

CONSOLIDER L'ARMATURE URBAINE MOTEUR DES TERRITOIRES

- Centre urbain à fonctions métropolitaines et européennes
- Centre urbain à fonctions métropolitaines
- Pôle territorial
- Polarité en interaction avec un ou des centres urbains
- Autre polarité relais
- Polarité extérieure





Vers la mise en œuvre des objectifs

Le SRADDET est un outil vivant et la mise en œuvre de ses objectifs repose sur plusieurs outils. Le premier est au cœur du SRADDET : le fascicule qui regroupe les règles générales (opposables) et leurs mesures d'accompagnement (sans caractère contraignant) ; et qui fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation. D'autres outils sont à mettre en place en parallèle du SRADDET :

- **Actions d'accompagnement** des acteurs des territoires, notamment via la mise en réseau d'acteurs au sein de la région mais aussi de façon inter-régionale et transfrontalière ;
- **Conduite de grands chantiers opérationnels et partenariaux,** soit thématiques pour approfondir certains sujets (comme le foncier, la biodiversité) soit transversaux comme l'articulation SRDEII-SRADDET ;
- **Politiques publiques de soutien** dans le cadre de la future programmation du FEDER et du FEADER, celles de l'État et de ses agences (ADEME, Agence de l'eau, etc.), celles de la Région (dispositifs d'aides, contractualisations, etc.) et celles des collectivités territoriales et des acteurs de ces transformations.

MISE EN ŒUVRE DU SRADDET

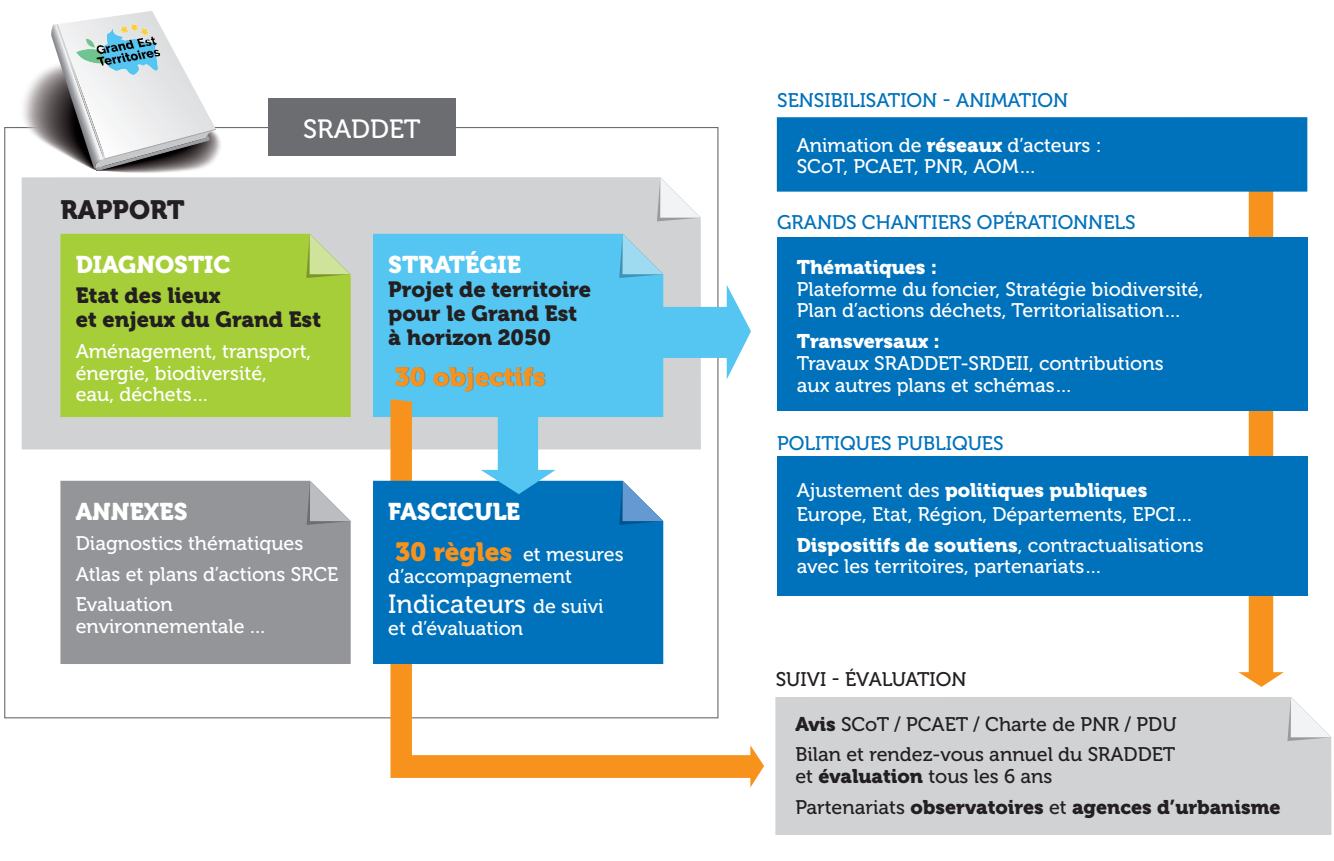

www.grandest.fr

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Siège de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

sraddet@grandest.fr - www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

Région Grand Est — Direction de la Communication — novembre 2019 — Conception / rédaction / mise en page : Rouge Vif — Conception couverture : Bastille — Crédits photos : Région Grand Est - IStock - Céline Stevenin - Rido, Fotolia